

Nouvelle Commission :

Le Conseil des Sages est **une instance de réflexions et de propositions**.

Par ses avis et ses études, il éclaire le Conseil d'Administration sur les différents projets intéressant l'association et apporte une critique constructive.

Comme toute instance consultative, le Conseil des Sages n'est pas un organisme de décision :

- Son président est une personne du conseil d'administration qui peut s'adjoindre des personnes non élues pour traiter certains cas.
- Il apporte une expérience certaine du vécu du Volley-Ball en général et de l'arbitrage en particulier.
- Il peut être sollicité sur des questions d'intérêts général et/ou particulier.
- Il donne son avis sur des dossiers soumis par l'association.
- Il peut aussi être à l'initiative de projets et de réflexions à mener.
- Il travaille avec les autres structures participatives.

Comme pour toutes les commissions, ses travaux sont soumis à l'approbation du conseil d'administration dans un premier temps et à celle de l'A.G. (si nécessaire) en dernière instance.

Son fonctionnement :

- Par une réflexion organisée
Le conseil des sages organise ses travaux au sein de groupes. Les adhérents peuvent alors apporter ponctuellement leur concours.
- Par un autre regard sur l'association pour une démarche efficace
Les membres du Conseil des Sages peuvent soulever des problèmes spécifiques qu'ils souhaitent approfondir. Ils les soumettent alors à leur président et conseil d'administration pour approbation.